

dure qui a rapport à une pétition d'élection, ou dans aucune procédure en vertu de la loi pour la décision des élections devant un membre ou un comité de cette Chambre.

Sur motion de M. Carter, secondée par M. Gibbs (Ontario, D. S.)

*Ordonné*, Que le sujet auquel cette résolution se rapporte soit renvoyé au Comité des Privilèges et Elections, avec instruction de faire rapport à cette Chambre, s'il ne devrait pas être adopté une règle, et laquelle, pour la gouverner à l'avenir des membres de cette Chambre à l'égard de ce même sujet.

Sur motion de M. Tremblay, secondée par M. Pozer,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre, un état indiquant le nombre de pièces de bois, plançons, espars, mâtures, madriers, planches, exportés chaque année, depuis le mois de mai 1853, des comtés de *Chicoutimi* et *Saguenay*, spécifiant les espèces de bois, la quantité de chaque espèce, les endroits où ces bois ont été embarqués à bord des vaisseaux, et les noms des propriétaires de chantiers d'où ces bois ont été exportés.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Shults, secondée par M. Grant,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre copie de toutes instructions données aux commissaires nommés pour s'enquérir sur les prétentions au privilège du foin de *Manitoba*.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

Sur motion de M. Young (Waterloo), secondée par M. Mills,

*Résolu*, Qu'il soit présenté une humble adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de vouloir bien faire mettre devant cette Chambre un état indiquant le montant total du revenu provenant du droit de port sur les journaux, distinguant, s'il est possible, le montant provenant des journaux transmis des bureaux de publication, et des journaux autrement transmis par les malles.

*Ordonné*, Que la dite adresse soit présentée à Son Excellence par ceux des membres de cette Chambre qui font partie de l'honorable Conseil Privé.

L'honorable M. Howe, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, met devant la Chambre le rapport annuel sur les affaires des sauvages, pour l'année finissant le 30 juin 1873. (*Document de la Session, No. 23.*)

L'honorable M. Howe, l'un des membres de l'honorable Conseil Privé, présente, conformément à une adresse à Son Excellence le Gouverneur Général, la réponse à une adresse de la Chambre des Communes datée le 31 Mars 1873, demandant copie de toutes communications entre les Sauvages ou d'autres, dans *Manitoba*, et le gouvernement au sujet du mécontentement qui prévaut parmi les chefs, sous-chefs (*headman*,) et sauvages avec lesquels on a conclu des traités dans *Manitoba* et le Territoire adjacent en 1871. (*Document de la Session No. 23.*)

Sur motion du Très-Honorable Sir John A. Macdonald, secondée par M. Mackenzie,

*Ordonné*, Que M. Caron soit ajouté au Comité Permanent des Banques et du Commerce.

*Ordonné*, Que M. Trow soit ajouté au Comité Permanent d'Immigration et de Colonisation.